

Programme de politique énergétique et climatique

2019 à 2023

1 Introduction

La ville d'Ecublens, en s'engageant sur la voie d'un développement durable¹, cherche à préserver notre environnement et améliorer la qualité de vie de ses habitants tout en conservant un tissu socio-économique local solide et pérenne.

Pour mémoire, la Municipalité s'est engagée en 2011, dans le processus de certification Cité de l'énergie en élaborant un premier Programme de politique énergétique, basé sur une gestion raisonnée et appropriée de l'énergie, des ressources naturelles et du trafic routier. En 2015, suite aux efforts menés par les services de l'administration qui ont œuvré conjointement en ce sens, la Commune recevait le label Cité de l'énergie.

Depuis, le Service des affaires sociales et le Service des travaux ont obtenu une distinction propre à leurs activités soit respectivement le label Commune en santé² en 2017 et le Label Villeverte³ en 2018 (première commune certifiée en Suisse romande). Ces deux certifications sont complémentaires entre-elles et à la démarche Cité de l'énergie. L'interdépendance entre santé publique et environnement est implicite au concept de développement urbain durable : la présence de la nature et principalement des arbres est bénéfique pour notre santé physique et psychique et réciproquement garder ou retrouver une bonne condition physique passe entre autre par la mise en relation du citoyen avec le milieu naturel.

Le présent **Programme de politique énergétique et climatique (PPEC)**, en poursuivant et renforçant les actions menées ces quatre dernières années, s'inscrit pleinement dans la continuité du précédent programme. Il précise les grandes orientations et les domaines d'application autour desquels s'articuleront les décisions et interventions des autorités. Plus particulièrement, il définit les engagements de la Commune en matière de gestion de son parc immobilier et d'organisation du territoire et de la mobilité.

En outre, il représente un document cadre tant pour les autorités politiques que pour les collaborateurs de l'administration. Il servira également de moyen de communication à l'intention d'un plus large public (habitants, autres communes, etc.). Il est amené à être actualisé tous les quatre ans, parallèlement à chaque période de ré-audit, et fait partie intégrante du dossier de demande de renouvellement du label.

*Gardons à l'esprit cette notion universelle et séculaire, à l'origine du concept de développe durable :
« Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, mais nous l'empruntons à nos enfants »*



¹Mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Rapport Brundtland.

²Commune en santé cherche à renforcer, valoriser et pérenniser des mesures profitables pour la santé publique. Par ailleurs, en tant que lieu de vie, les communes peuvent organiser l'espace de manière à influencer favorablement le bien-être physique, mental et social de ses habitants et plus généralement apporter une meilleure qualité de vie des citoyens.

³Villeverte cherche à accueillir la nature en ville en préservant des espaces verts florissants et des cours d'eau non canalisés, en les reliant entre eux afin de créer des corridors biologiques et en les connectant aussi aux autres réseaux écologiques qui encerclent le territoire.

2 Vision à long terme

La vision est une projection à long terme représentative d'un développement territorial soucieux et respectueux de l'environnement.

Ecublens sur la voie de la société à 2000 watts⁴ *Pour l'avenir de nos enfants*

Les autorités savent pertinemment qu'il sera très difficile d'avancer sur cette voie sans une prise de conscience citoyenne de la nécessité d'agir. Toutefois, elles ont le pouvoir d'amorcer des changements de comportement en conjuguant la mise en œuvre d'infrastructures publiques et de mesures d'accompagnement en accord avec leur vision. Pour s'assurer de l'adhésion des habitants, il serait souhaitable de leur donner la possibilité d'être associés aux prises de décisions les concernant dans le cadre de processus participatifs ou consultatifs.

3 Principes fondamentaux

En agissant pour limiter l'impact des activités humaines sur l'environnement, la Commune espère avoir un effet sur son empreinte écologique. Dans cette perspective, elle oriente sa politique, dans la mesure de ses moyens et selon les conditions cadres locales en vue de :

- perturber le moins possible les cycles naturels de la vie (eau, oxygène, carbone, azote, etc.)
- préserver un milieu propice au développement de la biodiversité (faune et flore)
- lutter contre la pollution des milieux naturels (air, eau, sols, sous-sols)
- remédier à la pollution des sols et retrouver une bonne qualité de l'air
- éviter l'épuisement des ressources naturelles (matières premières à l'échelle mondiale)
- limiter la production de déchets (solides, liquides, gazeux)
- favoriser un urbanisme de circuits courts (réduire les besoins en déplacement)



⁴Société visionnaire dont le concept a été élaborée par l'ETH Zurich (école polytechnique fédérale) qui aspire à réduire notre production de gaz à effet de serre et limiter nos besoins en énergie primaire pour atteindre à long terme et par habitant les objectifs suivants : émissions de CO₂ inférieures à 1 tonne par année et puissance continue ne dépassant pas 2000W.

4 Lignes directrices

Les lignes directrices exposent la philosophie de travail des organes responsables de la mise en œuvre de la vision du développement territorial souhaité. Dans cette optique la Municipalité s'engage à développer, dans le cadre des dispositions légales en vigueur et des spécificités locales, sa propre politique énergétique et climatique en respectant les orientations stratégiques suivantes :

Concilier les trois composantes du développement durable

L'enjeu pour les autorités consiste à faire cohabiter des préoccupations variées et parfois contradictoires en appliquant une politique qui reste supportable pour l'environnement, viable économiquement et équitable socio-culturellement.

Se diriger vers une administration exemplaire

La Municipalité s'efforcera d'incarner ses convictions en conservant une cohérence entre ses valeurs et ses agissements. Ainsi, l'administration accordera une attention particulière à son fonctionnement interne. Elle veillera, entre autre, au bien-fondé des procédures administratives, aux modes de déplacements utilisés par les collaborateurs, à la protection de la biodiversité sur son territoire, à maîtriser les volumes de déchets qu'elle produit et à réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics.

Continuer sur le chemin de l'efficacité et de la sobriété énergétique

Dans la volonté de contribuer à répondre aux enjeux énergétiques et climatiques, la Commune met en scène son projet de territoire, en organisant les infrastructures publiques (voies de communication, espaces publics, bâtiments communaux), d'une part, et en améliorant les mesures d'accompagnement, d'autre part, de manière à réduire les émissions de gaz à effet de serre, encourager la production locale d'énergie et prioritairement celle issue de ressources renouvelables, et favoriser une utilisation parcimonieuse des ressources naturelles (éviter le gaspillage de matières premières).

« Penser global, agir local »

La surconsommation des ressources mondiales entraîne non seulement une dégradation de notre environnement et de la santé publique, mais peut à terme nous exposer au risque de l'épuisement des éléments nécessaires à la vie (air pur, eau potable, sols fertiles, températures stables et clémentes). En plaçant la vision d'un développement durable au cœur de ses aménagements urbains, la Commune prend en considération, à sa mesure, les menaces qui pèsent sur la planète. En agissant sur son propre périmètre pour réduire les effets du métabolisme urbain, la Municipalité peut espérer avoir des répercussions au-delà de son territoire.



5 Objectifs et mesures spécifiques

Le PPEC est élaboré dans l'intention de proposer des solutions adaptées aux spécificités locales, permettant d'améliorer la situation générale et répondant au mieux aux exigences actuelles et futures tout en maintenant un coût supportable par la collectivité. Les mesures y figurant, bien que spécifiques à chacune des communes labellisées, s'articulent autour d'un catalogue standardisé pour toutes les Cités de l'énergie.

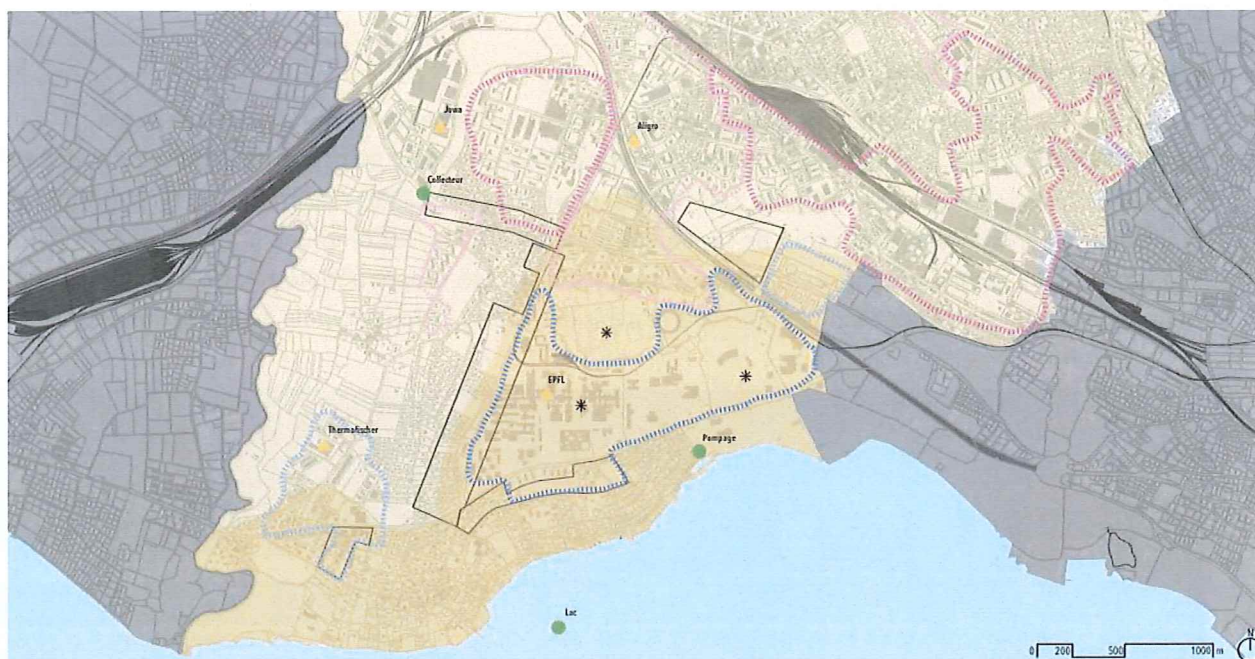
Les résultats obtenus seront, selon les cas, à rapporter au nombre d'habitants ou aux Surfaces de références énergétiques (SRE) et leur évolution sera à comparer avec les données 2011.

Par ailleurs, rappelons que l'ensemble des démarches à entreprendre et les objectifs à atteindre sont conformes aux principes figurant dans les documents cadres suivants :

- Objectifs de développement durable adoptés en 2015 par les états membres de l'ONU5 (Agenda 2030)
- Stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral (horizon 2030)
- Loi fédérale sur l'énergie (LEne révisée en 2017, n°730.0) qui fonde la stratégie énergétique 2050
- Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO2 (Loi sur le CO2 2011 en cours de révision, n°641.71)
- Loi révisée sur l'énergie (LVLEne adoptée en 2014) du canton du Vaud
- Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois en cours d'élaboration (PDi-OL)

Objectif 1 ————— Territoire

Ce chapitre concerne le territoire dans son ensemble et inclut tous les acteurs locaux susceptibles d'avoir un effet sur la consommation globale: les habitants, les pendulaires, les employés, les dirigeants d'entreprises, etc. Le principal enjeu consiste ici à influencer, dans la mesure du possible, leurs habitudes de consommation afin qu'ils puissent adopter une attitude plus vertueuse vis-à-vis de l'environnement. Etant donné le statut de la sphère privée, les données chiffrées ci-dessous ne peuvent avoir qu'une valeur indicative mais ont le mérite de caractériser une direction souhaitée.



⁵ Organisation des nations unies

Déchets

Incinérables, recyclables, compostables (déchets solides)

Règlement communal sur la gestion des déchets (2013)

Maintenir le taux de valorisation des déchets au-dessus de 70 %

Réduire la production de déchets ménagers (hors biodéchets)

Augmenter la part des biodéchets acheminés vers l'usine de méthanisation

Tarififications conformes au principe de causalité suite à l'introduction de la taxe au sac (2013)

Produire le moins de déchets possibles par exemple en luttant contre toute forme d'obsolescence programmée et améliorer le tri sélectif

Soutenir l'émergence d'une économie locale circulaire qui transforme les déchets en matière première

Eaux usées et pluviales (déchets liquides)

Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux (2011) + Tarification (2013)

Perturber le moins possible le cycle naturel de l'eau

Limiter l'imperméabilisation et le drainage des sols

Augmenter les surfaces de toitures végétalisées

Promouvoir la récupération des eaux pluviales pour un usage ultérieur (arrosage, curage des canalisations, etc.)

Envisager de récupérer des eaux grises pour nettoyer les routes

Poursuivre le contrôle de la mise en séparatif des réseaux d'évacuation des eaux (parcelles privées)

Développer des techniques alternatives (au tout-tuyau), éviter de canaliser, réduire le ruissellement sur des surfaces imperméabilisées, privilégier

l'infiltration, la rétention et l'utilisation des eaux pluviales

Tarififications conformes au principe de causalité avec déductions possibles en cas de traitement des eaux pluviales dites à la "parcelle"

Mesures d'accompagnement

Subventions communales

Fonds d'encouragement pour le développement durable (2009)

Elargir les publics-cibles potentiellement admissibles (locataires, propriétaires, gérances et entreprises)

Assurer la pérennité du financement du Fonds

Réviser les dispositions du Fonds et simplifier les démarches administratives

Harmoniser les conditions d'octroi avec celles du Canton lorsque c'est possible

Continuer à aider les habitants et les entreprises locales à :

Réduire les déperditions thermiques des bâtiments en réalisant des travaux d'isolation (murs, fenêtres et toitures)

Améliorer le rendement et/ou le réglage des installations de production de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire)

Produire de l'énergie renouvelable grâce à la mise en service de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques

Remplacer les anciens appareils électroménagers par des appareils de classes énergétiques supérieures (A+++)

Se déplacer avec un vélo électrique et/ou en transports publics

Préserver la biodiversité par des aménagements paysagers permettant un bon développement de la faune et de la flore

Infiltrer dans leur terrain les eaux pluviales et végétaliser les toitures plates

Partager nos valeurs

Programme de communication (2015)

Eveiller ou consolider une prise de conscience citoyenne sur la nécessité d'agir pour préserver notre environnement en utilisant tous les canaux de communication à disposition (le journal communal Ecublens Info, les panneaux d'affichage lumineux, campagne d'affichage papier, site internet, prospectus, etc.)

Organiser des événements ponctuels sur la protection de l'environnement

Poursuivre les manifestations récurrentes suivantes :

Semaine de la mobilité (depuis 2008) et Cap sur l'ouest (tous les 2 ans depuis 2012) pour encourager les citoyens à se déplacer autrement qu'en voiture

Bike to Work (depuis 2010) pour encourager les collaborateurs à venir au travail et se déplacer dans le cadre professionnel sans leur voiture

Opérations éco-logement (depuis 2017) auprès de locataires destinées à réduire leurs factures énergétiques (visites chez les particuliers par des experts en économie d'énergie avec bons conseils, distribution et installation de matériel permettant de réduire leur consommation)

Energyday (depuis 2014) participation de la commune à la journée nationale des économies d'électricité domestique

Action coup de balai (depuis 2016) pour le ramassage volontaire des déchets abandonnés en pleine nature

Santé publique

Label Commune en Santé (2017)

Proposer des activités physiques tout public, gratuites et si possible en plein air

Favoriser une alimentation saine, locale et de saison notamment lors de manifestations, dans les réfectoires scolaires et les garderies communales

Offrir des prestations favorisant la cohésion sociale et les loisirs

Privilégier les démarches participatives auprès des habitants

Sensibiliser la population à adopter de saines habitudes de vie, en partageant nos connaissances et compétences en matière de santé (conférences)

Aménagement du territoire

Urbanisation

Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (en cours d'élaboration)

Lutter contre l'imperméabilisation des surfaces

En cohérence avec les objectifs communs du SDOL⁶ et du PALM⁷, favoriser un développement urbain vers l'intérieur et coordonné entre localisation des sites d'intérêts et infrastructures de transports :

Prendre en compte la biodiversité dans tous les projets de réaménagement

Limiter l'emprise au sol des infrastructures (contenir l'étalement urbain et perturber le moins possible le cycle naturel de l'eau)

Favoriser une utilisation rationnelle et économe du sol (morphologie et compacité des constructions)

Promouvoir les constructions à haute efficacité énergétique et environnementale

Développer le recours aux énergies renouvelables notamment en exploitant les possibilités de production locale

Eviter le gaspillage des ressources naturelles et principalement les surconsommations d'énergie

Encourager l'implantation de commerces de proximité, des ateliers de réparation, des recycleries/ressourceries, etc.

Mobilité

Schéma Directeur des Déplacements (2011)

Accélérer le report modal des transports individuels motorisés vers la mobilité douce et les transports collectifs

Réaliser des aménagements pour une meilleure cohabitation des différents usagers de la voie publique (protéger les piétons et les cyclistes)

Créer des cheminements spécifiques pour les piétons et les cyclistes et maintenir l'offre de Vélo en libre-service (VLS)

Créer des infrastructures spécifiques pour les piétons (stationnement, coulées vertes, station de gonflage, etc.)

Améliorer l'attractivité des transports publics (augmentation des cadences de bus, réorganisation de la ligne de métro m1, etc.)

Limiter les volumes de déplacement (urbanisme de circuits courts)

Décourager l'usage de moyens de transport dépendant au pétrole (voitures essence ou diesel)

Espaces verts

Label Villeverte (2018) et Plan d'arborisation (2019)

Augmenter les surfaces végétalisées en zone urbanisée et préserver les espaces naturels préexistants

Renforcer l'arborisation

Valoriser la nature en ville (parcs, cordons boisés, plans d'eau et cours d'eau) pour compenser les effets délétères des îlots de chaleur

Préserver les espaces naturels en milieu urbain qui hébergent de nombreux écosystèmes et offrent des lieux de délasserment pour la population

Contenir le développement des espèces invasives qui prolifèrent au détriment des espèces qui ont spontanément colonisé les milieux

Appliquer un entretien différencié des parcs et promenades (zones sauvages, prairie fleurie, tonte des pelouses adaptée aux usages, produits phytosanitaires utilisés avec parcimonie, etc.)

Utiliser la capacité des plantes et principalement des vieux arbres à garder la fraîcheur (évapotranspiration et ombrage) et purifier l'air ambiant

Soutenir le développement de la permaculture, dans l'agriculture, les jardins familiaux et les potagers urbains

Utiliser les eaux pluviales pour arroser et mettre en place un système d'irrigation peu exigeant en eau potable

Maintenir et compléter des liaisons et les relais écologiques pour réduire les entraves aux déplacements de la faune et au développement de la flore (Réseau écologique urbain, guide de recommandation édité par Lausanne et le SDOL)

Eclairage public

Plan lumière (2016)

Réduire la consommation globale de 5%

Atteindre la valeur limite de consommation spécifique⁸, soit 15 MWh/km (selon EnerCoach Online⁹)

Suivre l'évolution du nombre de points lumineux

Identifier les incohérences entre le type d'éclairage employé et l'affectation de l'espace public (zone résidentielle, zone de rencontre, grands axes routiers, etc.) puis palier à la situation existante en adaptant les installations (déterminer les zones à assainir et leur degré de priorité)

Eclairer « au bon endroit et au bon moment », par exemple, en diminuant l'intensité lumineuse la nuit (abaissement nocturne)

Limiter l'éclairage parasite dirigé vers le ciel (pollution lumineuse pouvant perturber le bon développement de nombreuses espèces vivantes)

Réseau de chauffage à distance (CAD)

Plaine du Croset (en cours d'étude)

Mettre en service un réseau de chauffage à distance sur le site de la Plaine du Croset

Alimenter la centrale avec des agents énergétiques renouvelables couvrant au minimum 70% des besoins en chaleur

Produire de l'énergie thermique à partir de la combustion de bois (biomasse) avec un appoint en gaz en cas de nécessité

Gaz à effet de serre et polluants atmosphériques (déchets gazeux)

plan des mesures OPair (en cours de révision)

Contenir l'augmentation de l'effet de serre et améliorer la qualité de l'air

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone CO₂, méthane CH₄, protoxyde d'azote N₂O, etc.)

Limiter les émissions de gaz polluants et les concentrations des poussières en suspension

Utiliser la capacité naturelle des plantes et principalement des vieux arbres à piéger le carbone (par la photosynthèse) et à absorber les contaminants atmosphériques (filtrent la plupart des particules indésirables dans l'air)

Réduire les déplacements motorisés et limiter les besoins en chauffage

⁶Stratégie et développement de l'Ouest lausannois.

⁷Projet d'Agglomération Lausanne Morges.

⁸Consommation globale rapportée aux km de rues éclairées.

⁹Programme de comptabilité énergétique en ligne à disposition des Cités de l'énergie.

Objectif 2 — Patrimoine communal

Les mesures suivantes concernent les compétences propres à la commune.

Parc immobilier

Comptabilité énergétique

EnerCoach et Energostat (2014)

Afficher les performances énergétiques à l'entrée des bâtiments (campagne Display)

Poursuivre les relevés de consommation d'eau et d'énergie

Compléter la formation du personnel d'entretien (concierges) en vue de toujours mieux les impliquer dans le processus des économies d'énergie

Améliorer le rendement des installations de production de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) et de l'éclairage

Consommations et émissions

Patrimoine administratif et financier

Réduire l'Indice de Dépense Énergétique (IDE¹⁰) de 10 % (chauffage, ECS, éclairage et process)

Réduire la consommation globale en énergie fossile (pétrole et gaz) et en énergie électrique

Réduire les émissions de dioxyde de carbone CO₂

Réduire les besoins en énergie en intervenant sur les habitudes de consommation, le rendement des machines et les déperditions de chaleur

Poursuivre la rénovation du parc immobilier communal en vue de réduire les déperditions de chaleur de l'enveloppe thermique

Construire selon des standards de hautes performances énergétiques et environnementales

Raccorder, dans la mesure du possible, les bâtiments à un réseau de chauffage à distance (suite mise en service d'un CAD sur le territoire)

Etudier les opportunités de pose d'installation solaire sur les toitures

Adapter les températures de consigne aux usages et selon les recommandations SIA

Agents énergétiques et approvisionnement

Réduire le nombre de bâtiments alimentés au mazout ou au gaz

Augmenter le nombre de bâtiments raccordés à un CAD

Couvrir 25 % des besoins en chaleur par des ressources énergétiques renouvelables

Couvrir 100 % des besoins en électricité par du courant produit localement et renouvelable

Objectif 3 — Fonctionnement interne

De manière générale, les autorités et les services s'efforceront de :

- simplifier les processus administratifs internes et donner la possibilité aux habitants de réaliser leurs démarches en ligne
- intégrer la problématique environnementale dans tous les services en développant la transversalité des projets
- renforcer la bonne gouvernance en favorisant la concertation avec la société civile mais aussi avec les collaborateurs
- offrir de bonnes conditions de travail qui permettent de concilier vie professionnelle et personnelle
- utiliser les ressources mondiales avec discernement et prendre en compte l'impact dû à la livraison des biens de consommation
- ralentir les processus de délocalisation de la production en privilégiant les savoir-faire locaux

Organisation de l'administration communale

Directive d'achat

Politique pour des achats responsables (en cours d'élaboration)

Dans un premier temps, il s'agira de prendre en considération les commandes de papier/carton, d'articles de papèterie/fournitures de bureau et du mobilier

Déterminer le nombre d'impression effectué par Service puis diminuer la consommation de papier

Utiliser du papier recyclé pour les impressions usuelles

Elaborer une directive Municipale en vue de réduire la surconsommation des ressources mondiales :

Harmoniser les systématiques d'achats en vue de limiter le gaspillage de matière première

Limiter au maximum la production de déchets en maîtrisant le cycle complet de l'objet (fabrication, transport, utilisation et traitement)

Acheter avec discernement en intégrant des critères de sélection (identifier des labels et établir des références)

Mobilité exemplaire pour l'administration communale

Plan mobilité pour l'administration communale (en suspens)

Concerne les collaborateurs pour leurs trajets domicile/travail et leurs déplacements professionnels

Document destiné à encourager les piétons, les cyclistes, les usagers des transports publics et le covoiturage :

Mettre à disposition des collaborateurs des vélos de service à assistance électrique (actuellement quatre engins au Centre technique et un au Greffe)

Aménager des places de stationnement vélos protégées des intempéries et à proximité immédiate des entrées des bâtiments

Participer financièrement aux abonnements pour les transports publics

Limiter les besoins en déplacement (temps partiel, télétravail, regroupement des services, utilisation des nouvelles technologies de communication)

¹⁰IDE (MJ/m²/an) énergie totale fournie au bâtiment pendant 1 an et rapportée à sa Surface de référence énergétique (SRE)

6 Organisation

La structure organisationnelle détermine les rôles de chacun des collaborateurs, les différents niveaux décisionnels et la partie opérationnelle, en vue de l'accomplissement du présent programme, via le processus Cité de l'énergie et se décompose comme suit :

Municipalité

Les décisions et affaires de politique énergétique sont traitées par la Municipalité qui se charge de :

- assurer le pilotage stratégique de la démarche Cité de l'énergie en fixant les priorités et les objectifs à atteindre
- gérer le budget de fonctionnement propre à Cité de l'énergie
- proposer les divers budgets de fonctionnements nécessaires à la mise en place des mesures du plan d'actions
- valider la réalisation des actions qui lui sont soumises en gérant l'enveloppe budgétaire
- proposer de nouveaux projets à réaliser et de les intégrer dans le plan d'actions
- attribuer les mandats utiles et nécessaires à la conduite des actions

Groupe de travail opérationnel

Il est présidé par le/la Municipal(e) responsable du Service des Bâtiments, Epuration des eaux, Développement Durable (SBED). Il se compose des responsables (chefs de service et/ou de leurs adjoints) des trois services techniques et de le/la délégué(e) au développement durable. Il intervient en tant qu'organe consultatif. En ce sens, il traite toutes les questions transversales en lien avec sa politique énergétique et climatique. Il constitue une force de proposition pour toute réflexion y relative. Il se réunit au minimum une fois par an et peut décider d'organiser une séance extraordinaire lorsque qu'un sujet se présente.

Délégué(e) au Développement Durable

Son rôle est de contribuer activement à la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique validée par la Municipalité. Pour cela, la personne responsable, entre autres, du projet Cité de l'énergie a pour principales fonctions de :

- mettre en œuvre les mesures figurant dans le plan d'action Cité de l'énergie
- établir avec l'ensemble des services communaux, les mesures à planifier et se charger de suivre leur réalisation
- tenir le plan d'actions à jour en fonction de l'avancement des mesures
- préparer la visite annuelle en coordination avec le conseiller Cité de l'énergie
- organiser les manifestations en lien avec le développement durable
- contribuer activement à la mise en œuvre du programme de communication et de coopération
- publier dans le journal communal des articles ayant trait à l'environnement et/ou à l'énergie
- se tenir à disposition de la population pour toute question relative au développement durable

7 Plan d'action Cité de l'énergie

Afin de prévoir les différentes étapes de réalisation et de définir les moyens nécessaires, un plan d'action structuré autour du catalogue commun aux Cités de l'énergie, a été élaboré. Il constitue un instrument de travail permettant de planifier les mesures et de suivre leur mise en application. Il est tenu à jour au fur et à mesure de l'avancement de chacune d'entre elles.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

C. Maeder

P. Besson

